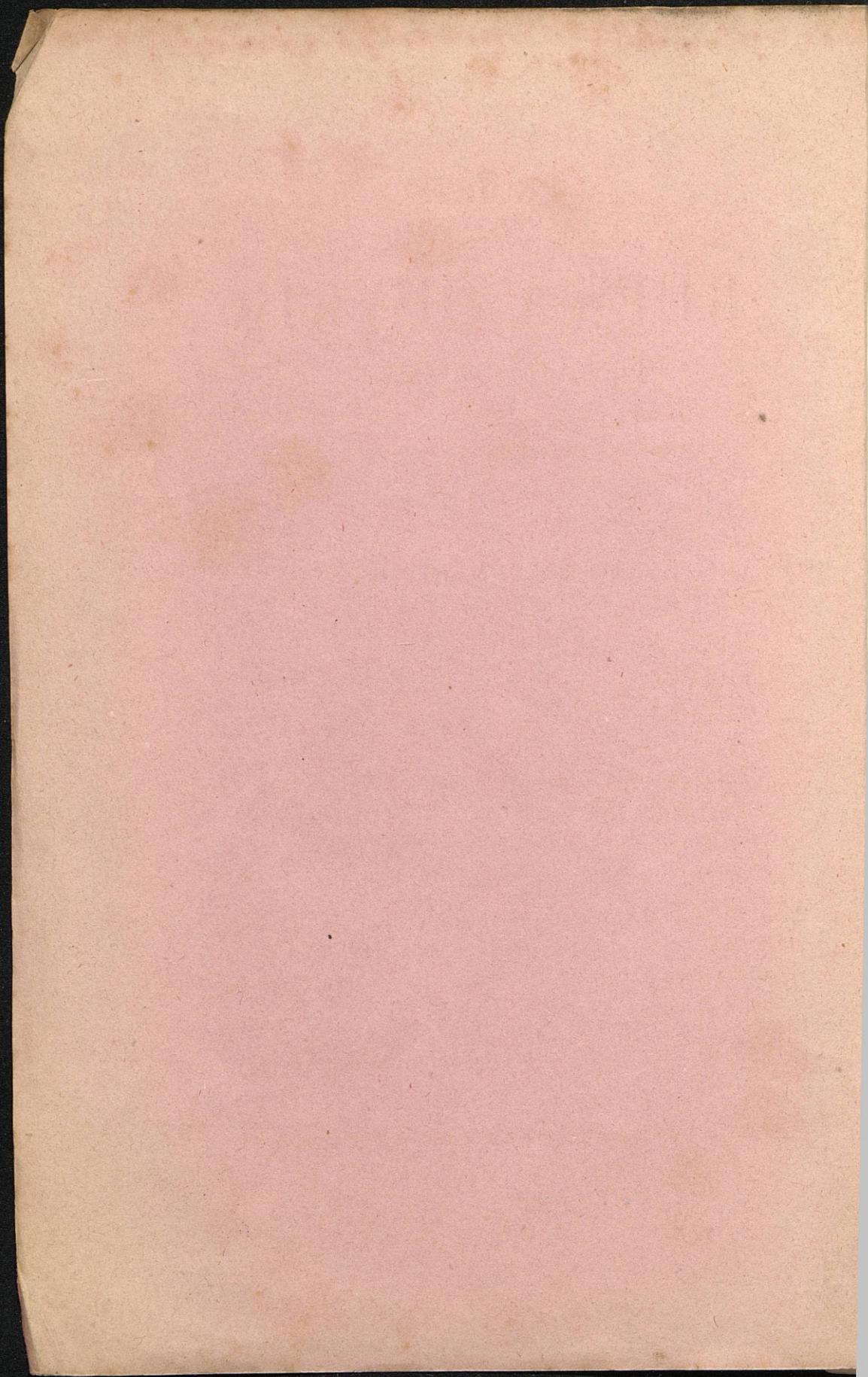


Brochures

Z
24



Dausse

PROJETS DE RUES A OUVRIR DANS LA VILLE DE PÉRIGUEUX.

SÉANCE DE LA COMMISSION MUNICIPALE

du 20 Avril 1837.

RAPPORT DE M. DAUSSEL.

Messieurs,

PZ 524

J'ai l'honneur de soumettre à votre délibération l'avis de la commission que vous avez désignée pour procéder à l'examen des divers projets de traverse proposés par M. le Maire.

Au milieu d'intérêts fort légitimes, mais divers, que soulevait cette importante question, et que votre décision devait satisfaire ou froisser, votre commission a tâché, dans son impartialité,

1^o D'écartier tous projets qui lui paraissaient d'intérêt restreint;

2^o De vous proposer celui qui, en satisfaisant le mieux les

BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
DE PÉRIGUEUX

intérêts généraux, ménageait à la fois ceux de la vieille ville et ceux de la ville nouvelle;

3^e De concilier l'exécution de ces projets avec les exigences d'une sage administration financière.

Tel est le triple problème dont elle a essayé la solution.

L'opinion publique, vivement préoccupée de ces divers projets, sollicite votre active mais prudente initiative. Tout le monde comprend l'importance de l'ère nouvelle qui s'ouvre pour notre cité; chacun sent parfaitement que le moment est solennel et l'occasion unique pour les intérêts de notre vieille ville.

Nous traçons aujourd'hui le programme de tout un avenir, qui sera pour elle ou son salut ou sa perte, et alors il ne resterait plus à cette portion si importante de notre cité, qu'à subir avec résignation la ruine de ses intérêts, le successif anéantissement de ses valeurs.

Et cependant cette vieille ville, si long-temps dédaignée, renferme une population de plus de 8,000 habitants, des maisons vastes, productives, sièges d'un commerce important, évaluées à une valeur imposable de 13,000,000 de francs, et, enfin, des monuments, dont un surtout, celui de Saint-Front, en sera l'éternel honneur.

Tels sont les intérêts qu'il y aurait injustice et imprudence à déserter, et que l'administration supérieure a essayé de sauvegarder, lorsque, par sa décision du 9 septembre 1856, elle a imposé à la compagnie du chemin de fer un sacrifice de 100,000 fr. pour concourir aux nouvelles rues qu'on devait ouvrir dans l'intérieur de la ville, afin de faciliter

l'accès de la gare. Associons-nous à cet élan général, entrons résolument dans cette voie, avec courage, mais sans témérité : ce sera la réparation d'un passé trop oublié.

Il s'est produit dans ces derniers temps deux faits importants qui doivent servir de base à nos projets, deux intérêts nouveaux et immuables, qu'il s'agit de réunir et relier : c'est l'établissement de la gare aux Quatre-Chemins, la création du quai, projet sérieux et presque en voie d'exécution, par le prolongement actuel de la navigation jusqu'au Pont-Neuf.

Ces deux intérêts si importants, qui seront la vie commerciale de notre cité, sa fortune à venir, doivent être reliés et rattachés ensemble par une voie directe et facile ; et, par un de ces hasards qui sont un conseil et une indication, il se trouve qu'entre le quai et la gare, la ligne la plus directe, la communication la plus facile, doit partir du Pont-Vieux et traverser la vieille ville dans son centre parfait.

Nous allons successivement examiner les divers projets présentés dans le rapport de M. le Maire, énoncer les motifs de rejet de quelques-uns, et développer les avantages et la facilité d'exécution de celui que nous vous proposons d'adopter.

Et d'abord, pour dégager entièrement l'exposé que j'ai l'honneur de vous soumettre, il est deux points sur lesquels la commission a été unanime, et nous avons la confiance que vous partagerez son avis : c'est l'exécution immédiate de l'ouverture de la rue Saint-Martin et son prolongement jusqu'à la gare, afin de faciliter son accès, insuffisant en ce moment, par le seul débouché de la route de Bordeaux.

Une deuxième voie de communication est nécessairement indiquée, c'est l'ouverture d'une rue de la Cité à la gare, combinée avec un projet déjà reconnu nécessaire pour arriver à l'entrée de la caserne.

Le premier de ces projets est évalué 60,000 fr. On afféterait au second une somme de 30,000 fr., reconnue suffisante pour son exécution.

J'arrive, Messieurs, à la grande traverse d'intérieur de la ville.

Trois projets ont été longuement et sérieusement discutés au sein de votre commission, ce sont les directions :

Par la rue Éguillerie,
Par la rue Taillefer,
Et par la rue Hiéras.

Nous allons successivement les examiner dans leurs avantages relatifs et leurs dépenses, et nous vous présenterons ensuite un aperçu général des finances de la ville et des moyens que nous vous proposons pour leur exécution.

TIRAVIERSE PAR LA RUE ÉGUILLERIE.

Cette rue, qui ne figure pas dans le rapport de M. le Maire, et qui a surgi pendant le travail de la commission, ne présente pas une idée nouvelle; elle avait été indiquée dans plusieurs projets de rectification de la route n° 21 de Paris à Barèges; elle n'offrait aucune difficulté d'exécution, avait le précieux avantage de faire concourir l'État à l'élar-

gisement d'une voie nouvelle, et faire pénétrer l'air et la circulation dans un quartier complètement abandonné; aussi nos vœux appelaient-ils l'exécution de cette rectification si naturelle et si facile.

Aujourd'hui les conditions ne sont plus les mêmes; il ne s'agit plus d'obtenir le concours de l'État pour la rectification d'une route impériale et l'amélioration de viabilité d'un seul quartier: un intérêt d'un ordre plus élevé nous préoccupe, il s'agit d'exécuter de grands travaux d'utilité publique, avec les ressources de la ville tout entière. Il faut donc qu'à une dépense générale corresponde un intérêt général. Ce caractère nous paraît manquer au projet par la rue Éguillerie.

En effet, cette rue, située sur le côté nord de la ville, n'a pas cet avantage central que nous recherchons.

Elle n'a aucune activité commerciale, n'en a point l'avenir. C'est un quartier destiné à rester ce qu'il est: une habitation de propriétaires et de rentiers. Il n'est donc appelé à développer aucun intérêt actuel et à créer aucun intérêt nouveau. Le seul avenir de cette rue est d'être embellie, et de procurer à ceux qui l'habitent l'agrément du soleil et d'une circulation commode.

Les rues qui y aboutissent sont étroites, les maisons de peu de valeur.

La rue de l'Éguillerie, prolongée même jusqu'à la porte Barbecane, a l'immense inconvénient de n'avoir à son entrée, du côté de la rue Barbecane, aucun avenir possible: elle débouche, du côté de la rivière, sur un point escarpé; elle longe en corniche, jusqu'à l'Arceau, par une pente

assez roide ; elle a, à sa gauche, la terrasse de Tourny ; à sa droite, elle est presque d'aplomb sur la rivière. Elle n'offre donc aucune espérance ni possibilité de constructions.

Ainsi, cette traverse, qui n'a de raison d'être que si elle est prolongée jusqu'à la porte Barbecane, part d'un point sans valeur, et non susceptible d'en acquérir, pour se diriger à travers une rue sans commerce, et ne rencontrer dans son parcours ni monuments publics, ni places publiques, ni établissements industriels.

Cette voie ne peut établir aucune communication avec le quai, dont l'exécution, en embellissant la basse ville, y apportera la circulation, la vie et la salubrité, et mettra en communication directe avec Saint-Front un faubourg qu'une rampe presque infranchissable en sépare.

Ce quai si désiré paiera à ces populations une dette arriérée de protection et de justice.

Mais il est un grave danger dont nous menacerait l'adoption de ce tracé, et le voici : Le quai en projet que nous devons à l'active sollicitude d'un ministre habile, n'a de chances certaines d'exécution que par la combinaison des deux intérêts : celui de la rectification de la route n° 24 et celui de la navigation pour la construction du quai, qui aidera puissamment à l'exécution de cette rectification dans la ville de Périgueux. C'est avec l'aide de ce double concours que nous pouvons espérer de voir se réaliser, dans un avenir prochain, l'exécution de ce projet.

Si on fait la traverse par la rue de l'Éguillerie, l'administration trouvera la rectification toute faite, et l'utilisera

inévitablement. Certes, personne ne pourrait avoir l'idée de demander la rectification du n° 21 par le bord de l'eau, lorsqu'il s'en offrirait une directe et toute faite, sans aucun sacrifice pour l'État.

Avec la rue de l'Éguillerie, le quai n'a plus de possibilité et de raison d'être. Son adoption, en détruisant nos espérances, sacrifierait, nous le craignons, des intérêts sérieux, généraux et incontestables.

Les auteurs du projet ont parfaitement prévu les objections qu'il fait naître, et reconnu d'avance la justesse des reproches que nous lui faisons, car on a cru devoir le compléter par deux rues perpendiculaires, venant aboutir à la rue Éguillerie : l'une, partant de la place du Coderc et se dirigeant par la rue de la Sagesse, sur la rue de l'Éguillerie ; l'autre, partant de Saint-Front et se dirigeant à Tourny, par la rue des Serruriers.

Cette dernière rue, la seule qui donne une apparence d'utilité publique à ce projet, ne lui appartient nullement, n'en fait pas partie intégrante.

Depuis long-temps cette rue est décidée ; son exécution n'en était qu'ajournée, et dans le cours de ce rapport, nous aurons occasion de la présenter, et outre les avantages qu'elle paraît nous offrir, figurera en première ligne celui de donner en partie satisfaction aux intérêts très respectables de la rue de l'Éguillerie, et de tout le quartier dont les promoteurs du projet se sont faits les habiles défenseurs.

Quant au petit embranchement par la rue de la Sagesse, il a son utilité ; c'est une voie facile à élargir pour com-

muniquer à la place du Coderc : ce sont de ces projets d'un ordre inférieur, à l'exécution desquels on arrivera par la simple marche administrative ordinaire, avec le concours des propriétaires intéressés ; mais il ne saurait être considéré comme une des annexes importantes des grands projets dont nous nous occupons.

La dépense que ce projet entraînerait se divise ainsi :

La rue Éguillerie serait ouverte sur une largeur de 11 mètres jusqu'à la place Saint-Georges ; ce commencement de traverse est évalué, dans le travail des auteurs du projet, à..... 127,800 fr.

L'élargissement de la rue de la Sagesse est estimé..... 34,500

Enfin, celui de la rue Saint-Georges et de la Reconnaissance..... 70,000

TOTAL..... 232,300 fr.

Il nous a paru évident que cette évaluation n'était pas la dépense réelle ; pour cette traverse comme pour les autres, nous n'avons, il est vrai, ni soumissions, ni promesses des propriétaires ; mais à défaut de vérification très régulière, nous trouvons un terme de comparaison dans une rue que nous avons fait étudier dans les mêmes conditions, c'est la rue de Tourny à Saint-Front.

Notre travail d'évaluation en élève la dépense à 130,000 fr., et celui des auteurs de la traverse Éguillerie ne la fait figurer que pour une somme de 70,000 fr. Évidemment il y a une erreur qui sera la source d'un mécompte, et

nous sommes presque certains que le chiffre de 130,000 fr. sera à peine suffisant.

Si, dans les autres évaluations de ce projet, il y avait de pareilles différences, nous arriverions à un chiffre bien supérieur à celui de 230,000 fr., et alors il nous a paru que les avantages de ce projet incomplet seraient trop chèrement payés; et si on y ajoutait encore la dépense nécessaire pour arriver à la porte Barbecane, il deviendrait coûteux, et qu'ainsi disparaissait l'économie de cette voie, dont on faisait un des principaux avantages.

La rue Éguillerie, malgré sa position directement en face de la rue Saint-Martin, nous a paru ne pas devoir être adoptée par les motifs suivants :

- 1^o Cette traverse n'est pas assez centrale;
- 2^o Elle n'a aucune vie commerciale ni espérance d'activité;
- 3^o Elle n'aboutit directement à aucun point important, car elle n'arrive qu'à la place Saint-Georges;
- 4^o En la prolongeant même jusqu'à la porte Barbecane, elle devient coûteuse, sans aboutir cependant à aucune place et à aucun établissement important;
- 5^o Enfin, elle compromet par son adoption les projets d'exécution du quai.

Telles ont été les appréciations réfléchies et d'intérêt public, qui nous ont été suggérées par le projet de traverse présenté par les propriétaires de la rue Éguillerie.

TRAVERSE PAR LA RUE TAILLEFER.

J'arrive, Messieurs, au projet de traverse par la rue Taillefer. Il consiste à élargir et à rectifier les deux rues Taillefer et d'Enfer, à prolonger cette voie jusqu'au Pont-Vieux par le remblai de la partie inférieure des places Daumesnil et du Greffe et par celui de la rue du Pont-Vieux.

Ce projet offre de sérieux avantages; il aboutit à une place importante, celle de la Clautre; il débouche en face de l'entrée principale de Saint-Front; il contribue au dégagement de notre magnifique cathédrale, descend au Pont-Vieux, et met en communication directe le Triangle et le Pont-Vieux, et par suite la gare et le quai.

Voilà certes un vaste et beau projet; il paraît donner la solution à deux grandes idées; il tend à réunir la vieille et la nouvelle ville.

Mais gardons-nous de nous laisser entraîner par la séduction des grands projets; songeons qu'en bonne administration, il faut, dans une sage mesure, tâcher de concilier la beauté des projets et leur utilité, leur exécution et leurs dangers.

Après avoir indiqué tous les avantages de ce plan, examinons son utilité relative et voyons ses inconvénients et ses dangers.

La position topographique de la rue Taillefer enlève à son élargissement un des grands avantages qu'on devrait en attendre.

Cette rue, qui est centrale par rapport au groupe des maisons qui composent l'agglomération de Périgueux, est placée sur l'arête extrême du coteau ; le côté droit, vers la préfecture, est sur une partie tellement déclive, que tous les quartiers auxquels aboutissent les rues Aubergerie et du Calvaire ne peuvent utiliser au profit de la circulation l'élargissement de la rue Taillefer ; il n'y a que les maisons placées directement sur la voie qui puissent en profiter.

Quant aux quartiers dont nous parlons, ils sont amenés par leur pente naturelle à aboutir à la route de Lyon, qui dessert leurs intérêts, et leur donne communication avec le bas de la ville et le marché. La traverse de la rue Taillefer, inaccessible pour eux, ne leur sera d'aucune utilité.

La rue Taillefer se trouve donc ainsi, par sa position, placée à l'extrême du plateau, au centre duquel il faut porter la circulation et la vie.

Tel est le double inconvénient qu'on ne peut s'empêcher d'y rencontrer.

Dans l'exécution, elle offre de sérieuses difficultés : la première est l'abaissement du niveau de la rue et un fort écrètement au point culminant, situé dans le milieu ; cet abaissement est d'autant plus indispensable et considérable, qu'il est la conséquence forcée de l'abaissement général de la place de la Clautre, à cause de l'entrée de Saint-Front. Le minimum-exigé pour l'abaissement de la Clautre est de 1 mètre 56 centimètres. Aussi, la rue Taillefer ne peut s'exécuter sans un abaissement à son point culminant, près de la maison Fargues, d'environ 1 mètre.

BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
DE PÉRIGUEUX

Or, supposez la rue Taillefer abaissée, la place de la Clautre également et forcément abaissée de 1 mètre 56 c., et mesurez les difficultés qu'on rencontrera dans les raccords de circulation des rues entre elles. Ce sont des obstacles sérieux et des dépenses dont la portée peut être difficilement appréciée, surtout quand l'abaissement des niveaux porte non-seulement sur une rue, mais sur une place entière, où les maisons ont autant de valeur commerciale que sur la place de la Clautre.

Il n'en est pas des abaissements comme des reculs ; pour les constructions, on calcule la dépense qu'entraîne un recul ; on ne peut aussi exactement la préciser en matière d'abaissement : les voûtes des caves à refaire, et qui se trouvent alors trop basses, des caves à creuser, des fondations à reprendre, des entrées à modifier, et surtout pour des magasins ; des escaliers intérieurs à ouvrir. On peut le dire, des abaissements aussi considérables dans un quartier y jettent une entière perturbation.

Voici donc une difficulté sérieuse ; mais l'exécution de la traverse elle-même entraîne de graves obstacles ; l'abaissement amène forcément l'exécution immédiate et simultanée des travaux de reconstruction. Or, la rue actuelle est tellement étroite, qu'on comprend difficilement cette exécution simultanée, sans une interruption complète de circulation, et cela pendant un assez long délai ; de là, perturbation sérieuse dans les affaires, et peut-être déplacement momentané du commerce de cette rue, et danger réel que ce déplacement ne devienne définitif.

Mais, au point de vue de la question d'intérêt général, un grave reproche à adresser à cette traverse, c'est qu'elle

n'ouvre pas une voie nouvelle, elle ne crée pas une circulation nouvelle; et cependant, c'est un avantage immense dans une ville dont les accès sont difficiles; car, en facilitant l'ouverture de larges rues, vous créez des intérêts nouveaux, en apportant la circulation, la lumière et la vie là où il n'y avait ni air ni mouvement. L'élargissement de la rue Taillefer ne crée sous ce rapport aucun intérêt nouveau; c'est une grande amélioration, mais une simple amélioration.

Du reste, Messieurs, la rue Taillefer conservera toujours sa valeur commerciale: son heureuse situation entre la cathédrale, le marché et le boulevard, en ont fait un centre forcé de circulation, qu'ont su développer encore l'intelligence et l'activité commerciale de ses habitants. Elle n'a aucune concurrence à redouter. Son élargissement se fera successivement, mais dans des proportions moins considérables; ce sera l'œuvre du temps, et les habitants de la rue Taillefer sauront s'entendre avec l'administration pour en abréger la durée.

Il est un autre inconvénient que cette traverse nous présente: c'est une nouvelle concentration de mouvement sur ce point. La rue Taillefer se trouverait ainsi une des avenues de la gare; la vieille ville serait en partie obligée de la suivre pour déboucher sur la route de Bordeaux. On se plaint, et avec raison, que l'encombrement se fera sur cette voie, qui deviendrait insuffisante pour tout ce mouvement de circulation; que serait-ce donc si la traverse débouchait précisément sur ce point encombré? Il y aurait un inconvénient et un danger de plus.

Il faut encore ajouter qu'elle délaisse complètement la partie de la vieille ville située entre Saint-Front et Tourny.

J'arrive à la dépense qu'occasionnerait cette traverse. Grâce à un travail aussi consciencieux qu'éclairé d'un de nos collègues, nous pouvons vous présenter un aperçu exact de ses dépenses.

Depuis son entrée jusqu'à la place Daumesnil, l'élargissement de la rue a été évalué à.....	520,000 fr.
De la place Daumesnil au Pont-Vieux.....	72,000
TOTAL.....	592,000 fr.

C'est donc une somme de 592,000 fr. que nous coûterait cette voie. Cette évaluation, d'ailleurs très exacte, n'est pas tout-à-fait complète, car dans cette dépense ne figurent pas l'abaissement obligé de la place de la Clautre et les indemnités à donner aux locataires des maisons et des magasins, qui seront considérables, à cause du déplacement et de l'interruption de leur commerce.

En défalquant de ces 592,000 fr. les 100,000 fr. donnés par la compagnie, reste une dépense de 492,000 fr.

Les propriétaires de la rue Taillefer, comprenant combien l'élargissement de cette rue dans les conditions indiquées serait favorable à leurs intérêts particuliers, ont fait l'offre de venir en aide à la ville pour une somme de 80,000 fr. environ, tant en argent qu'en concession de terrains, ce qui réduirait la dépense à 412,000 fr. pour la rue Taillefer seule, sans aucune autre traverse.

On pourrait diviser en étapes la dépense de ce projet.

L'exécution de la traverse dans la rue d'Enfer et de la place Daumesnil au Pont-Vieux ne serait pas immédia-

tement nécessaire ; ces deux parties sont évaluées à 442,000 fr. ; il resterait donc à faire une dépense immédiate pour cette seule rue de 370,000 fr. pour aller de la place du Triangle à la place de la Clautre.

Et dans cette somme n'est pas comprise la dépense occasionnée par l'abaissement des rues latérales et de la place de la Clautre, les indemnités aux locataires.

Il faut maintenant ajouter à cette dépense les 60,000 fr. pour la rue Saint-Martin et les 30,000 fr. pour les rues de la Cité.

Ce qui porte à 460,000 fr. la dépense *immédiate* à exécuter dans la première période, et à 602,000 fr. la dépense totale jusqu'au Pont-Vieux.

En résumé, Messieurs, la traverse par la rue Taillefer ne nous a pas paru devoir être adoptée :

1^o Elle n'est pas assez centrale, et délaisse complètement toute la partie de ville comprise entre le Greffe et Tourny ;

2^o Sa position sur la crête d'une pente rapide la rend inutile pour un côté du quartier qu'elle longe dans son parcours ;

3^o Elle offre des difficultés d'exécution par l'abaissement de niveau qu'elle nécessite dans sa traversée et sur la place de la Clautre ;

4^o Elle n'ouvre dans la vieille ville aucune nouvelle voie ;

5^o Elle offre l'inconvénient de concentrer le mouvement d'accès à la gare sur un point de la ville déjà encombré ;

6^e Enfin, elle entraîne dans son exécution une dépense immédiate très considérable, et dont l'abaissement du niveau et les indemnités aux locataires ne permettent pas de calculer toute l'importance.

TRAVERSE DU PONT-VIEUX AU BOULEVARD.

J'arrive, Messieurs, au troisième projet, celui du Pont-Vieux au Boulevard.

Ce tracé consisterait à ouvrir une rue en ligne droite, partant de l'axe du théâtre, en suivant le côté sud de la rue Hiéras, arriverait à la Mairie, en enlèverait une partie, irait en droite ligne à la rue de la Clarté, et descendrait au Pont-Vieux par une pente très facile.

On ouvrirait ensuite, perpendiculairement à cette ligne, une rue qui partirait de la porte nord de Saint-Front, se dirigerait en ligne droite à Tourny par la rue de la Reconnaissance et la rue des Serruriers.

Ainsi, une double communication large et facile se trouverait établie entre Saint-Front et Tourny, entre le Pont-Vieux et les boulevards.

Les avantages de ce projet sont immenses : il ouvre une voie nouvelle au centre même de la ville.

La rue qu'on exécute traverse et réunit par une belle circulation trois places : le Greffe, le Coderc et la Mairie, les met en communication directe avec le Boulevard et la promenade de Tourny.

Dans la percée de la rue de la Clarté à la Mairie, on abat les maisons Galy, Grellety et Margat, pour agrandir la place du Coderc et la faire aboutir directement à la traverse, dont elle sera un des côtés.

Nous aurons ainsi obtenu une belle place d'intérieur.

Cette voie loue notre élégant marché couvert, ménage complètement les intérêts actuels et importants qu'elle ne déplace pas, et cependant crée des valeurs nouvelles considérables dans des parties de quartier de peu d'importance; enfin, c'est la communication la plus centrale et la plus directe entre le Boulevard et le quai, dont elle provoquera et facilitera la prompte exécution.

Cette ligne a son complément dans la rue de Saint-Front à Tourny, et qui fait partie intégrante du projet. L'indiquer, c'est en démontrer l'utilité immense: elle traversera des quartiers complètement abandonnés, et acquittera ainsi cette dette arriérée de juste répartition d'avantages entre les enfants d'une même cité.

Pour en comprendre toute la portée, nous n'avons besoin que de nous rappeler une de vos récentes délibérations; ses avantages y sont énumérés et complètement appréciés.

Au moyen de l'exécution simultanée de ces deux lignes, l'intérieur de la ville se trouverait ouvert dans tous les sens, et l'exécution du quai deviendrait une nécessité.

Tels sont les avantages directs et immédiats de ce projet. Dans son ensemble, il est utile, beau et d'une facile exécution; il satisfait le plus complètement aux intérêts généraux de la vieille ville; par sa position admirablement centrale,

il lui donne un aspect tout nouveau sans bouleverser les intérêts que le temps a consacrés, et cependant il en crée de nouveaux ; il n'opère aucun changement brusque dans les rapports d'affaires établis ; il ménage aux deux côtés de la traverse un accès d'autant plus facile et moins coûteux, que, coupant la ville en deux parties, et presque perpendiculairement, les rues latérales qui y aboutissent pourront être élargies sans aucune difficulté de rampe ou d'abaissement de niveau.

La place de la Clautre, située à peine à quelques mètres de la traverse, y communiquera d'une manière parfaite, par le simple recul de deux ou trois maisons dans la rue Salinière.

Tels sont les avantages du projet que nous soumettons à votre approbation.

Mais il ne suffit pas à votre justice d'avoir acquitté la dette du passé en sauvegardant les intérêts de la vieille ville ; votre prévoyance doit encore protéger les intérêts de l'avenir et favoriser, en s'y associant, le mouvement régénérateur qui donnera un développement nouveau à notre cité. Vous devez réunir dans un même ensemble et la vieille et la nouvelle ville, faire qu'elles ne soient pas deux parties séparées et distinctes, et que, liées l'une à l'autre par de larges voies, les nouvelles constructions puissent s'harmoniser avec ordre et régularité.

Cette question importante d'avenir n'a pas échappé à la sollicitude éclairée du premier magistrat de ce département, et dans une lettre qu'il adressait à M. le Maire, et qui a passé sous vos yeux, il lui signalait les avantages

considérables que la ville de Périgueux pourrait retirer de la construction décidée par le conseil général d'une préfecture, et de son établissement possible dans l'enclos des Ursulines.

Il a paru à la commission que c'était une fortune inespérée, et dont les résultats auraient pour conséquence d'ouvrir immédiatement le centre du plateau qui s'étend entre la rue Saint-Martin et la route de Bordeaux, et se prolonge jusqu'à la gare.

Le rapport de M. le Maire vous a fait connaître ce projet; il consisterait à placer la préfecture dans l'enclos dépendant du couvent des Ursulines, à lui donner pour avenue principale une large voie qui comprendrait l'emplacement du théâtre et les deux rues latérales, et ferait suite à la rue ouverte dans le milieu de la ville, de telle sorte que la façade de la préfecture servirait de point de vue à cette voie.

Ce projet, que nous examinerons plus tard au point de vue financier, serait le complément et la suite de la traverse par la rue Hiéras; il ouvre une nouvelle voie entre la vieille et la nouvelle ville, entre la ville et la gare, à laquelle on aboutirait par quatre rues différentes : par la route de Bordeaux, par la rue Saint-Martin, la route d'Angoulême, et enfin par la rue latérale à la nouvelle préfecture.

Voilà les quatre grandes artères par lesquelles la vieille ville se trouverait liée à la ville nouvelle, qui fixeront d'une manière régulière les constructions à venir, détermineront la création des quartiers nouveaux, et mettront un terme à cet éparpillement de bâtisses sans ordre et sans harmonie. Mais nous aurons de plus l'avantage immédiat d'utiliser,

pour l'agrandissement et l'embellissement de notre ville, une partie de ces vastes emplacements inutiles au couvent de Sainte-Ursule, et qui lui offriront une source immense de valeurs actuellement imprédictives.

Ce projet vraiment grandiose est digne de l'avenir promis à notre cité. Les conditions proposées à la ville pour la construction de l'hôtel de la préfecture dans l'enclos des Ursulines sont celles-ci :

1^o La ville se chargera de l'acquisition de l'emplacement nécessaire à la construction d'une préfecture, moyennant une somme de 80,000 fr. que lui donnerait le département;

2^o La ville prendrait l'engagement de démolir la salle de spectacle et de prolonger l'ouverture dans toute sa largeur et celle des rues latérales, jusqu'à la rue Traversière-Saint-Martin.

Examinons maintenant la dépense qu'entraînerait l'exécution complète de ce projet.

Ces dépenses se décomposent ainsi :

I.

1^o Du boulevard à la Mairie par la rue Hiéras, la dépense est évaluée à la somme de..... 180,000 fr.

2^o De la Mairie à la rue de la Clarté..... 160,000

3^o De la rue de la Clarté au Pont-Vieux.. 72,000

A reporter..... 442,000 fr.

<i>Report</i>	412,000 fr.
4 ^o De Saint-Front à Tourny <i>par la rue des Serruriers</i>	430,000
5 ^o Reconstruction de la Mairie.....	150,000
<i>TOTAL</i>	<u>692,000 fr.</u>

III.

4^o L'acquisition des terrains et maisons pour l'emplacement de la préfecture dans l'enclos Sainte-Ursule, a été estimée par M. l'architecte du département à..... 111,000 fr.

2 ^o Celle des terrains et maisons situés derrière la salle de spectacle.....	30,000
3 ^o La construction de la salle de spectacle	200,000
<i>TOTAL</i>	<u>341,000 fr.</u>

En déduisant les 80,000 fr. donnés par le département, resterait une dépense de..... 261,000 fr.
à ajouter aux six cent quatre-vingt-douze mille francs, ci..... 692,000 fr.
des dépenses que nous avons énumérées, ce qui formerait pour toutes ces dépenses un total de..... 953,000 fr.

En déduisant les cent mille francs, ci.... donnés par la compagnie, il resterait à pourvoir à une dépense de.....	100,000
	<u>853,000 fr.</u>
<i>A reporter</i>	853,000 fr.

<i>Report</i>	853,000 fr.
Auxquels il faut encore ajouter la dépense pour la rue Saint-Martin.....	60,000 fr.
Pour les rues de la Cité.....	30,000
Et pour la construction de la halle, une dépense que nous évaluons à.....	70,000
Ce qui donnerait en totalité une dépense de.....	1,013,000 fr.

Cette dépense considérable a quelque chose d'effrayant ; mais sans nous laisser dominer trop promptement par l'énormité de ce chiffre, pénétrons-nous bien de l'utilité de ce projet, de son importance, de sa nécessité, et nous chercherons ensuite les moyens d'exécution que nous offrira la division de cette dépense en plusieurs étapes, et en en rejetant sur l'avenir une grande partie.

L'exécution immédiate de la totalité de ces travaux n'est pas de la même urgence : la construction de la Mairie et de la salle de spectacle peuvent sans difficulté être ajournées.

Les parties de traverse elles-mêmes peuvent être successivement exécutées ; voici leur ordre naturel :

1^o La première partie à exécuter consisterait à commencer immédiatement l'ouverture du Boulevard à la Mairie, de Tourny à Saint-Front jusqu'à la place Saint-Georges ; de déblayer le terrain pour la construction de la préfecture, sans toutefois démolir la salle de spectacle ;

Faire la rue Saint-Martin ;

Faire les abords de la Cité.

2^o Dans la seconde période, on construirait la halle. Cette dépense, reconnue indispensable à tous les points de vue, a été consacrée par un vote du conseil; seulement, il n'est plus nécessaire qu'elle soit dans les mêmes conditions, puisqu'une partie du but qu'on se proposait est atteint par la rue de Saint-Front. Aussi nous ne faisons figurer la construction de la halle que pour 70,000 fr.;

On achèverait l'ouverture de la rue de Tourny à St-Front;

On exécuterait la rue du Pont-Vieux jusqu'à la rue de la Clarté;

On reconstruirait la salle de spectacle.

Troisième étape enfin, on ouvrirait la rue depuis la Mairie jusqu'à la rue de la Clarté.

On reconstruirait la Mairie.

Tel est l'ordre de priorité basé sur l'utilité générale et l'opportunité qui nous a paru devoir être adopté. Il s'agit maintenant de pouvoir le faire concorder avec nos ressources financières.

EXÉCUTION DES TRAVAUX.

Première étape.

Les dépenses à faire dans cette première période consistent à exécuter immédiatement :

1 ^o L'ouverture de la Mairie au Boulevard..	180,000 fr.
<i>A reporter.....</i>	180,000 fr.

<i>Report</i>	180,000 fr.
2 ^o Acquisition des terrains pour la préfecture.....	144,000
3 ^o Ouverture de la rue de Saint-Front	80,000
4 ^o Rue Saint-Martin.....	60,000
5 ^o Abords et rues dans la Cité.....	30,000
TOTAL	494,000 fr.

Quelles seront nos ressources immédiates pour solder ces dépenses ?

1 ^o Les 100,000 fr. donnés par la compagnie	100,000 fr.
2 ^o Les premiers 40,000 fr. donnés par le département.....	40,000
3 ^o Pour arriver à payer une dépense de 354,000 fr., il faut avoir recours à un emprunt de.....	354,000
TOTAL	494,000 fr.

Deuxième étape.

Dans cette seconde étape, nous avons à couvrir les dépenses suivantes :

1 ^o Construction d'une halle.....	70,000 fr.
2 ^o Achèvement de l'ouverture de Tourny à Saint-Front.....	50,000
<i>A reporter</i>	120,000 fr.

<i>Report</i>	120,000 fr.
3 ^o On exécuterait la rue du Pont-Vieux à la rue de la Clarté.....	72,000
4 ^o On construirait la salle de spectacle....	200,000
TOTAL	392,000 fr.

Pour couvrir cette dépense, nous aurions :

1 ^o Les 40,000 fr. restés dus par le département	40,000
2 ^o Un emprunt de.....	352,000
SOMME ÉGALE	392,000 fr.

Troisième étape.

1 ^o Ouverture de la rue depuis la Mairie jusqu'à la rue de la Clarté.....	160,000 fr.
2 ^o Reconstruction de la Mairie.....	150,000
TOTAL	310,000 fr.

Un emprunt de cette somme serait nécessaire pour en solder la dépense.

Ainsi, en exécutant le projet dans l'ordre que son utilité nous indique, la dépense qu'il occasionne sera couverte dans une période peu éloignée, et les emprunts successifs peuvent être remboursés de la manière suivante :

1^o Les 351,000 fr. empruntés pour la première étape des travaux à exécuter immédiatement seront remboursés en huit années, moyennant un amortissement de 45,000 fr. par an ;

2^o L'emprunt pour la deuxième partie, s'élevant à 352,000 fr., sera amorti en moins de huit ans;

3^o Enfin, la troisième étape, pour laquelle nous avons à dépenser 340,000 fr. qui seront employés immédiatement, seront amortis de la même manière en sept années.

Mais veuillez remarquer que dans les seize premières années, nous exécutons complètement tous nos travaux, nous jouissons de nos traverses achevées, et les années au-delà ne sont nécessaires que pour le paiement de la dépense.

Tel est, Messieurs, le jeu régulier de vos finances et la puissance de votre amortissement; il s'applique de la même manière aux dépenses occasionnées par les deux autres traverses que j'ai discutées. En leur affectant un amortissement de 45,000 fr. par an, vous jugerez de la durée nécessaire pour éteindre leur dette.

Il ne suffit pas d'avoir prouvé l'indispensable utilité de l'exécution des traverses, d'avoir établi qu'avec un amortissement de 45,000 fr. par an leur dépense sera facilement éteinte, il nous reste à le justifier et à le prouver par l'état de nos ressources du budget. J'arrive donc naturellement à l'examen de nos ressources financières.

ÉTAT FINANCIER DE LA VILLE.

Vous avez remarqué, Messieurs, que dans le cours de ce rapport, j'ai toujours fait abstraction de la dette actuelle; je n'en ai tenu nul compte, et je ne l'ai jamais fait entrer dans mes divers calculs. Ce n'est point par oubli, c'est avec intention, et en voici le motif: La ville de Périgueux a en ce moment une dette de 340,000 fr. Cette dette n'est nulle-

ment gênante pour l'administration financière de la ville; elle vous laisse toute liberté d'action, à ce point que vous avez aujourd'hui la faculté de pouvoir disposer d'une somme de 45,000 fr. annuellement.

Je suis donc logiquement amené à considérer cette situation comme un état normal financier, comme un élément essentiel d'un budget communal.

A mes yeux, c'est le signe certain d'une administration sagement progressive.

Aussi, partant de ce principe, que les villes, pour réaliser des améliorations utiles, ne peuvent le faire qu'au moyen d'une dette permanente, sagement en rapport avec leurs ressources, et jamais avec leurs économies accumulées.

Les fortunes privées et les finances publiques ne s'administrent pas de la même manière; les premières ne peuvent procéder que par l'ordre, qui accroît les ressources, et l'économie, qui thésaurise pour solder la dépense avec le fruit de l'épargne.

Les finances publiques, au contraire, doivent d'abord exécuter leurs projets, et dépenser en raison et en prévision de leurs ressources, et ensuite les solder avec leurs économies.

Ce sont deux ordres d'idées complètement opposés, mais par lesquels on arrive au même but.

L'expérience a prouvé que les communes qui, arrêtées par une fatale timidité, attendaient la réalisation de leurs économies, afin de n'opérer qu'avec l'épargne amassée, ne font jamais de grands travaux d'utilité publique.

En effet, à mesure que la réserve se fait dans la caisse,

des circonstances fortuites, et que la possession de l'argent provoque et fait naître, donnent souvent à cette réserve une autre direction, et le but qu'on se proposait, presque toujours retardé, est rarement atteint.

Lorsque, au contraire, une dépense communale reconnue utile et nécessaire a été exécutée avec prévision de ressources pour la solder, enchaînée par les obligations que la commune a contractées, elle arrive à la payer sans distraire ses fonds par un fâcheux épargillement; de là nécessité pour une commune d'avoir un programme arrêté de dépenses, et, par conséquent, une dette modérée, mais normale, dans son budget. Celle de la ville de Périgueux, de 340,000 fr., ne nous paraît pas dépasser de sages limites.

C'est, comme vous le voyez, par cet enchaînement d'idées que j'ai été conduit à ne pas m'occuper de la dette actuellement existante; je la regarde comme partie intégrante d'un budget normal, sans me préoccuper de son remboursement.

Pour connaître nos ressources actuelles, jetons un rapide coup-d'œil sur leur ensemble; rappelons ce qui a été fait dans le passé avec des moyens financiers bien moins puissants que ceux dont nous disposons aujourd'hui, et nous nous convaincrons que la dépense que nous voulons entreprendre n'a rien d'exagéré, et que l'amortissement de 45,000 fr. que nous faisons figurer dans nos prévisions est rigoureusement exact.

Notre budget annuel est, en recettes, de 190,000 fr.

En dépense, de 190,000 fr.

Il se balance en comprenant les intérêts et les amortissements, qui sont de 45,000 fr. par an.

Ainsi, en 1856, sans l'emprunt des bons de pain, nous aurions amorti plus de 45,000 fr.

En 1857, nous amortirons plus de 50,000 fr.

Par conséquent, les calculs que j'ai eu l'honneur de vous soumettre, qui portent l'amortissement annuel à 45,000 fr., sont complètement justifiés; c'est donc sans inconvénient et sans danger que nous pouvons emprunter 351,000 fr. pour l'exécution de la première partie du programme que je vous ai proposé.

Lorsque cette somme aurait été remboursée, vous recommenceriez un deuxième emprunt de 352,000 fr.; vous feriez exécuter les travaux immédiatement, vous paieriez ce second emprunt dans cette deuxième période.

Enfin, à l'expiration de cette deuxième période, vous recommencez un nouvel emprunt, qui est de 310,000 fr. Vous exécutez immédiatement vos travaux, et vous les soldez par votre amortissement régulier.

Ainsi, vous exécuterez tous vos travaux dans l'espace de seize ans, et vous les solderez dans le délai de vingt-deux ans. Vous ne faites que léguer à un avenir peu éloigné le paiement d'avantages dont il jouira, et vous obtenez ce résultat sans aggravation des charges et des impôts actuels.

Cherchons dans notre propre passé des enseignements et de précieux motifs de sécurité. Il fut un temps, vers 1835, à l'époque des grands travaux qui furent exécutés, la commune avait une dette qui, en 1842, s'éleva à 700,000 fr.

A cette époque, l'amortissement était bien moindre qu'à présent : il était de 30 à 35,000 fr., et cependant, malgré les dépenses considérables non comprises dans les prévisions d'alors, et qui furent accidentellement occasionnées, et dont je n'énumère que quelques-unes, telles que :

1 ^o L'appropriation du lycée, qui a coûté	200,000 fr.
2 ^o Deux distributions de bons de réduction de pain.....	83,000
3 ^o Place Francheville, qui a coûté.....	30,000
4 ^o Maisons de la rue des Chaînes.....	50,000
5 ^o Dépôt de mendicité.....	23,000

nous sommes arrivés à tout solder et à ne rester devoir que 340,000 fr.

Malgré l'élévation de notre dette actuelle, nous parviendrons graduellement à l'éteindre avec l'amortissement considérable dont nous disposons.

Si des occasions accidentnelles de dépenses inévitables nous surviennent dans l'avenir, nous aurons pour y faire face les augmentations successives de nos octrois et des recettes de toute espèce que nous produiront immanquablement la construction de la gare et son établissement à Périgueux, et l'exploitation si productive des chemins de fer qui nous traversent. Voilà des causes certaines et appréciables déjà dans leurs résultats.

En effet, notre octroi, qui n'avait produit en 1854 que.....	123,000 fr.
En 1855, la somme de.....	116,000

A donné en 1856..... 442,000 fr.

1857 promet une augmentation de recettes considérable sur 1856, car dans le premier trimestre, l'augmentation est déjà de plus de 15,000 fr.

Veuillez remarquer ensuite que si une dépense impérieusement nécessaire venait à se produire, vous pourriez la solder en reculant l'amortissement de votre dette et en l'appliquant à cette dépense.

Ainsi, une large part est faite aux chances de l'avenir, et nous pouvons sans crainte nous occuper à réaliser les projets qui vous sont soumis.

L'ancienne ville est à la veille de subir une transformation complète par suite des trois grands projets dont quelques-uns sont en voie d'exécution : la restauration de notre belle cathédrale, les projets du quai, et, enfin, l'ouverture des grandes voies que vous avez à décider aujourd'hui.

La ville nouvelle, qui lui sera reliée par ces travaux, trouvera le développement de son activité dans l'établissement de la gare importante qui va s'élever.

Vous pouvez, Messieurs, hâter et favoriser ces immenses avantages sans grever le présent et sans compromettre l'avenir; ce sera un acte d'habile administration en même temps que de justice.

L'opinion publique attend avec impatience de votre sagesse une décision qui fixe son avenir; cette décision, j'en ai la confiance, sera digne de vous et à la hauteur des graves intérêts que vous représentez.

CONCLUSION.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, au nom de votre commission :

1^o De décider qu'une rue de onze mètres sera ouverte depuis le Pont-Vieux jusqu'au Boulevard, par la rue de la Clarté, la place de la Mairie et la rue Hiéras ;

2^o Que cette voie sera continuée sur l'emplacement du théâtre, qui sera démolî dans un délai de sept ans, et jusqu'à la rencontre de la rue Traversière-Saint-Martin ;

3^o Qu'un terrain conforme au plan convenu sera livré au département pour la construction de l'hôtel de la préfecture, moyennant une somme de 80,000 fr. qui serait payée à la ville ;

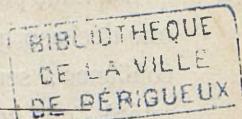
4^o Que simultanément avec l'exécution de cette voie, il sera ouvert une rue de onze mètres partant de Tourny, allant à Saint-Front par la rue des Serruriers ;

5^o Que la rue Saint-Martin sera rectifiée et élargie dans son parcours ;

6^o Que des voies de communication seront ouvertes de la Cité à la gare sur des plans ultérieurement fixés ;

7^o Que la dépense occasionnée par la construction de la halle trouvera sa place dans la deuxième période des travaux ;

8^o Pour réaliser ces divers projets et procéder à leur exécution partielle, il faut demander que l'autorisation d'emprunt de la somme de 280,000 fr. voté pour la construction de la halle soit annulée, et il en sera fait un nouveau de 354,000 fr.



Département
de
LA DORDOGNE.

Mairie E
de
la Ville de Périgueux.

Rues
à ouvrir dans l'intérieur
de la ville.

son intérieur ;

Considerant que la distance à laquelle est située l'emplacement de la gare rendra indisponible l'usage de moyens de transport pour la circulation entre cette gare et la ville, d'où résulte la nécessité d'améliorer la viabilité de l'intérieur, en utilisant la subvention imposée à la compagnie ;

Considerant qu'il est également nécessaire d'élargir et de rectifier les avenues immédiates de la gare ;

Délibéré ce qui suit :

Art. 1^{er}. Une rue de onze mètres d'largeur sera ouverte entre le pont vieux et le boulevard, par la rue de la clarté, la place du codere, la place de la Mairie et la rue Hélier.

Il sera ouvert une seconde rue de onze mètres partant du cours Courny et allant rejoindre la rue précédente, en face du porche nord de la cathédrale, en suivant la direction de la rue des serruriers, de la place Saint-Georges et de la rue de la reconnaissance.

La rue Salinière sera élargie, conformément aux alignements du plan de la ville.

La rue Mouchy sera prolongée jusqu'à la rue Bravais et St. Martin.

La rue Saint-Martin sera rectifiée et élargie, conformément au plan de la ville.

Une voie de communication sera ouverte entre la Cité et les avenues de la gare sur des plans ultérieurement fixés ; et ces plans devront être étudiés de manière à combiner l'ouverture de cette voie nouvelle avec l'amélioration des accès de la caserne.

Art. 2. Les parties de ce projet qui devront être mises immédiatement

à exécution sont les suivantes :

Elargissement de la rue Héras, entre le boulevard et la place de la Mairie ;

Commencement d'exécution de la rue entre la cathédrale et le cours Courny, en partant de ce cours ;

Elargissement de la rue Salinière ;

Ouverture de la rue de la Côte' ;

Rectification de la rue saint-Martin ;

Prolongement de la rue Mouchy.

Art. 3. L'achèvement de la rue centrale, partie comprise entre la place de la Mairie et le pont vieux, et celui de la rue de Courny à la cathédrale devront être ajournés jusqu'à l'époque où les travaux précédents seront terminés.

Art 4. La somme de 280,000 francs jugé nécessaire, en y ajoutant les 100,000 francs imposés à la compagnie, pour faire face à la dépense des parties du projet à exécuter immédiatement, sera réalisé au moyen d'un emprunt.

Le Maire est invité à faire les démarches nécessaires pour obtenir le versement, dans la caisse communale, de la subvention à payer par la compagnie.



Echo de Nézonne, dimanche 27 mai 1859.

Rapport de M. L. de Bussière au Conseil d'Etat
sur l'emprunt et l'imposition extraordinaire de la
Ville de Périgueux, pour subvenir à l'exécution des
travaux énumérés dans la Délibération du Conseil
municipal du 24 mai 1858.

Echo de Nézonne. Jeudi 21 Avril 1859.

Rapport fait au nom de la Commission chargée
d'examiner le projet de loi relatif à un emprunt de 400,000^f
et à une imposition extraordinaire par la Ville de Périgueux,
par M. Paul Dupont, député au corps législatif.



P